

RW/933/2021/3350/4579/405

## Lot 405

L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares. Pas de prolongation possible. Les bois non attrapables par l'ébrancheuse depuis le cloisonnement doivent être fait à la main et débardés au cheval.

568	
212,970	m³
0,000	m³
212,970	m³
375	dm³
66,567	cm
2,632	ha
SCIUS Vincent, 0479/86.42.80	
Triage De Dochamps	
Manhay Cne	
El Broulin - cpe 1	
Vente communale de Manhay Mercredi 20 octobre 2021 Adresse non fournie	
2 %	
Oui	
	212,970  0,000  212,970  375  66,567  2,632  SCIUS Vincent, 0479/86.42.80  Triage De Dochamps  Manhay Cne  El Broulin - cpe 1  Vente communale de Manhay  Mercredi 20 octobre 2021  Adresse non fournie  2 %

## Epicéa

Amélioration

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre Vol.(m³)
35	2
	0,124
45	40
55	134
	34,694
65	180
	61,920
75	137
85	59
	102,082
95	11
105	4
115	1
	14,150
Total grumes	568 212,970
Houppiers/Taillis	-